

14

OCT
2022

Communes

Ville de Lancy

Consultation publique - Projet de plan directeur communal - plan directeur des chemins pour piétons

Le Plan directeur communal (PDCoM) est un outil central d'aide à la décision qui offre des lignes directrices stratégiques en matière d'aménagement du territoire pour les 10 à 15 prochaines années. Suite à la mise à jour du Plan Directeur Cantonal 2030 (PDCn), la commune a l'obligation légale de réviser son PDCoM, datant de 2008, pour se mettre en conformité. Le Conseil municipal a, par ailleurs, préavisé négativement le PDCn, le 17 juin 2017.

Depuis quelques années, la Ville de Lancy connaît une croissance comparable à celle des années 60. Huit à dix-mille habitants supplémentaires sont projetés à l'horizon 2030.

Afin de gérer la mutation et la densification de son territoire, dans les 10 à 15 prochaines années, qui est la durée de vie d'un PDCoM, la Ville de Lancy orientera son action en matière d'aménagement du territoire autour de 10 grands axes stratégiques pour : offrir un cadre de vie durable ; renforcer l'identité des quartiers ; accompagner la mutation urbaine; améliorer la qualité des espaces publics et des espaces libres ; accélérer la transition écologique; orienter la stratégie d'évolution de la zone 5; améliorer l'intégration et l'accessibilité de la ville; renforcer la transversalité et l'intercommunalité; encourager la mobilité durable; stimuler l'économie locale, la culture et les sports.

La poursuite d'objectifs environnementaux, de transition énergétique ou toutes autres actions propres à répondre au défi climatique sont centrales. Avec cette révision du PDCoM, la Ville fait le pari d'offrir un cadre de vie durable et de mettre « la qualité » au cœur de sa vision à travers notamment la culture, le social, le sport ; qualité du tissu économique ; qualité des nouveaux quartiers, qualité des espaces publics ; qualité des déplacements, etc.

La consultation publique

En application de l'article 10 al. 5 et 6 LaLAT (L1 30), la Ville de Lancy en collaboration avec le Département du Territoire (DT), engage **une consultation publique de 30 jours, du 17 octobre au 17 novembre 2022** sur le projet de plan directeur communal.

Durant cette période, les documents peuvent être consultés :

- **A la salle communale du Petit-Lancy, 7-9 avenue Louis-Bertrand, 1213 Petit-Lancy**, durant l'exposition Mosaïque Urbaine, le lundi, mardi et jeudi de 16h à 19h et le mercredi de 14h à 19h.
- **En ligne, sur la page du site internet de la Ville de Lancy**, <https://lancy.ch/prestations/mosaique-urbaine>.

- **A la mairie** : un exemplaire papier est disponible au BAM (Bâtiment administratif de la Mairie), route du Grand-Lancy 39A, 1212 Grand-Lancy, pour les personnes qui n'auraient pas la possibilité de consulter le document sur Internet).
- **Au Département du Territoire (DT)**, réception de l'Office de l'Urbanisme (OU), 5 rue David-Dufour, 1205 Genève, 5ème étage (heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00).

Les observations relatives au projet de plan directeur communal doivent être adressées :

- Via le formulaire en ligne, dédié à la consultation publique sur le site internet de la Ville de Lancy : <https://lancy.ch/prestations/mosaïque-urbaine>.
- Par écrit à la Mairie de Lancy (route du Grand-Lancy 41, 1212, Grand-Lancy).
- Par courriel, à l'adresse : mosaïqueurbaine@lancy.ch.
- Directement à l'événement Mosaïque Urbaine, sur les formulaires papiers à disposition (avenue Louis-Bertrand 7-9).

Ou au Département du Territoire (case postale 224 - 1211 Genève 8 / à l'adresse : urbanisme@etat.ge.ch).